Communiqué ministériel
sur les dispositions institutionnelles du GPE
Paris, le 16 janvier 2023

Contexte général

Nous, ministres de l'Éducation représentant les pays partenaires au sein du Conseil d'administration du GPE, nous sommes réunis à Paris le 16 janvier 2023, dans un contexte de reprise progressive après la crise de la COVID-19, de contraction de l'économie mondiale, de pénuries alimentaires et énergétiques, de perturbations de la chaîne d'approvisionnement, d'alourdissement de la charge de la dette et d'aggravation de la crise climatique. Ces crises qui se chevauchent continuent d'entraver la qualité de l'enseignement et d'accentuer les pertes d'apprentissage pour les enfants issus des quelques 90 pays partenaires du GPE que nous représentons.

Le présent communiqué répond à la demande du Conseil d'administration qui a invité les pays partenaires à lui faire part de leurs aspirations futures et des capacités souhaitées pour que le GPE continue à apporter un soutien précieux à nos secteurs de l'éducation. Dans le but de trouver collectivement une marche à suivre qui réponde aux impératifs stratégiques auxquels le GPE et le secteur de l'éducation sont confrontés, ce document reflète nos discussions ainsi que les réponses de 47 pays partenaires à une enquête qui a été envoyée à tous les pays partenaires du GPE à la suite de la réunion du Conseil d'administration de décembre 2022.

Depuis quelque temps, nous avons demandé au GPE d'être plus ambitieux et de soutenir nos efforts afin de réaliser la transformation de nos systèmes éducatifs en mobilisant des partenariats et des investissements en faveur de nos réformes prioritaires. La force du GPE réside dans l'importance qu'il accorde à l'appropriation et au rôle central des pays partenaires et dans le fait qu'il reconnaît que la transformation du système d'éducation d'un pays n'est possible que grâce à un fort leadership national. La Charte du GPE promeut davantage ces principes d'appropriation des pays, de responsabilité mutuelle et de transparence à travers le partenariat à l'échelle mondiale, nationale et locale.

Alors que nous œuvrons collectivement pour garantir le droit à une éducation de qualité et que nous recherchons le soutien de la communauté internationale pour tenir nos engagements, nous reconnaissons que la décision actuellement soumise au Conseil d'administration du GPE est importante pour envisager la meilleure marche à suivre pour le GPE. Nous tenons également à exprimer notre gratitude pour le rôle que la Banque mondiale a joué dans la croissance du GPE depuis sa création et reconnaissons qu'il est primordial d'entretenir de bonnes relations avec la Banque mondiale pour l'avenir.

Messages clés

Compte tenu des défis mondiaux urgents auxquels nos pays sont constamment confrontés, il est essentiel que nous transformions l'éducation à grande échelle. Nous réitérons l'appel que nous avons lancé dans notre communiqué ministériel sur la transformation de l'éducation à grande échelle, à l'occasion du pré-sommet sur la transformation de l'éducation, afin que le Partenariat mondial pour l'éducation :

- transforme l'éducation à grande échelle pour améliorer l'accès à l'éducation, les acquis scolaires et l'égalité des genres grâce à des systèmes éducatifs équitables, inclusifs et résilients, adaptés aux enjeux du XXIe siècle ;
- mobilise des ressources supplémentaires consacrées à l'éducation pour financer un plus grand nombre de mesures permettant aux pays d'investir davantage dans le secteur de l'éducation ;
- améliore l'efficacité, l'harmonisation et l'alignement de l'aide avec nos systèmes, ainsi que les priorités et les engagements nationaux en matière de transformation, et élimine les principaux obstacles qui entravent les progrès dans le domaine de l'éducation ; et
- renforce et diversifie les partenariats qui soutiennent des solutions adaptées au contexte, en particulier pour faire face aux effets néfastes du changement climatique et protéger l'éducation dans les situations de conflits et de crises, notamment en améliorant notre capacité à dispenser un apprentissage numérique, en particulier pour les enfants les plus marginalisés.

Nous pensons qu'il est nécessaire d'accorder la priorité au financement de l'éducation dans l'architecture de l'aide internationale. L'architecture actuelle de l'aide à l'éducation doit évoluer de façon à reconnaître que les pays partenaires jouent un rôle central dans l'appropriation et la réalisation de la transformation de l'éducation. Le GPE joue un rôle unique en aidant à réunir tous les partenaires et à mobiliser des ressources pour s'aligner sur les priorités et les systèmes des pays. L'architecture de l'éducation mondiale doit refléter cette réalité qui incombe au pays et le besoin urgent de faire face de manière coordonnée et efficace aux multiples crises auxquelles les pays partenaires sont confrontés. Par conséquent, le GPE doit s'adapter de façon à pouvoir répondre aux objectifs visés.

Nous pensons que le GPE doit incarner la confiance et le respect mutuels, garantir un rapport de forces équitable et disposer des capacités principales suivantes :

- un Conseil d'administration du GPE entièrement autonome doté d'un pouvoir décisionnel ultime à l'égard des stratégies, de la vision, de la direction, des financements, des partenariats et des programmes du GPE, afin d'accroître l'efficacité, de maximiser l'optimisation des ressources et de réduire les conflits d'intérêts, de sorte que les voix et les intentions des pays partenaires puissent se traduire en actes ;

- une plus grande flexibilité et une meilleure utilisation du financement de façon à s'aligner sur les priorités politiques des pays, afin de renforcer les systèmes et l'appropriation des pays à concevoir et mettre en œuvre des programmes fondés sur des données probantes, y compris la capacité pour les gouvernements de rendre les agents partenaires responsables ;
- une forme d'accès direct déterminée par les mesures de sauvegarde et les politiques fiduciaires et opérationnelles appropriées en fonction de la capacité du pays et qui exploite de manière plus stratégique et rentable le modèle du GPE en vue d'améliorer la transparence, la rapidité de mise en œuvre et l'impact. Cette option devrait être ajoutée tout en conservant le choix de recourir à l'approche de l'agent partenaire ; et
- la liberté de conclure des accords et des partenariats pouvant être personnalisés de façon à répondre aux besoins du pays partenaire. Par exemple, le GPE aurait intérêt de disposer d'un instrument de couverture de change plus solide destiné à sauvegarder les annonces de fonds effectuées au GPE afin de protéger la valeur des allocations des pays et améliorer la prévisibilité ainsi que la valeur des investissements du GPE.

Conclusion

Nous pensons que le prochain plan stratégique du GPE devrait davantage se concentrer sur la mise en œuvre de la transformation de l'éducation par les pays partenaires et intégrer ces capacités pour que le GPE puisse répondre à ces aspirations et s'adapter aux changements futurs dans l'architecture de l'éducation mondiale. Le GPE devra disposer de dispositions institutionnelles plus flexibles.

Nous recommandons que le GPE adopte une approche stratégique pour répondre à ces questions et élabore un plan qui permettra de réaliser ces capacités et de les introduire progressivement sur une période appropriée, en pesant les risques d'une conjoncture mondiale difficile et en reconnaissant que cette conjoncture nécessite des interventions audacieuses et innovantes.